

La CPI condamne le Congolais Jean-Pierre Bemba à 18 ans de prison

@rib News, 21/06/2016 â€“ Source Reuters L'ancien vice-prÃ©sident congolais Jean-Pierre Bemba a Ã©tÃ© condamnÃ© mÃ© Ã dix-huit ans de prison par la Cour pÃ©nale internationale pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanitÃ© commis en Centrafrique. La chambre de premiÃ¨re instance de la CPI l'avait dÃ©clarÃ© coupable en mars dernier de deux chefs de crimes contre l'humanitÃ© (meurtre et viol) et de trois chefs de crimes de guerre (meurtre, viol et pillage) commis en 2002 et 2003.Ã

Bemba dirigeait alors le Mouvement de libÃ©ration du Congo (MLC), qui Ã©tait venu prÃªter main forte Ã l'ex-prÃ©sident centrafricain Ange-FÃ©lix PatassÃ© aprÃ¨s une tentative de coup d'Etat. La juge Sylvia Steiner a observÃ© que les troupes du MLC, sous le commandement de Bemba, s'Ã©taient comportÃ©es avec une "cruautÃ© particuliÃ¨re" en Centrafrique, violant des jeunes filles sous les yeux de leurs parents, pillant des habitations et parfois tuant des civils. La juge a soulignÃ© que Bemba versait une solde si faible Ã ses hommes qu'il les incitait de fait Ã se livrer Ã des pillages et qu'il n'avait pas vÃ©ritablement cherchÃ© Ã les ramener dans le rang. L'ex-dirigeant congolais n'a pas pris la parole aprÃ¨s l'annonce de sa peine. Mais Ã Kinshasa, oÃ¹ s'Ã©taient rassemblÃ©s quelque centaines de ses partisans, la secrÃ©taire gÃ©nÃ©rale du MLC, Eve Bazaiba, a critiquÃ© une "justice sÃ©lective". ArrÃªtÃ© en mai 2008 par les autoritÃ©s belges en exÃ©cution d'un mandat d'arrÃªt de la CPI, Bemba a Ã©tÃ© remis Ã la cour le mois suivant.